



Procès-verbal de délibération du jury du concours « Réinventons le château! »

Le 22 novembre 2023, de 14h à 16h30 s'est tenue aux Archives nationales du monde du travail, 78 boulevard du Général-Leclerc à Roubaix, la séance de délibération du jury du concours « Réinventons le château ».

Était présent es à cette séance :

- Madame Zaïa Bouslah, cheffe de projets culturels à la ville de Roubaix
- Madame Esther de Climmer, directrice de la médiathèque et des archives municipales de Roubaix
- Madame Marie Dupretz, chargée de mission patrimoine à la ville de Roubaix
- Monsieur Pierre-Louis Gibot, chargé de mission jeune public à la ville de Roubaix
- Madame Anne Hélou, formatrice et assistante de production, Piktura
- Madame Marine Huguet, responsable du département des publics aux Archives nationales du monde du travail
- Monsieur Gilles Maury, président de la société d'émulation de Roubaix
- Madame Aubrée Monteil, chargée d'accueil pour Roubaix Tourisme
- Madame Frédérique Pilleboue, directrice-adjointe des Archives nationales du monde du travail
- Madame Corinne Porte, directrice des Archives nationales du monde du travail
- Monsieur Rémi Six, chargé de valorisation aux Archives nationales du monde du travail





1. Déroulement du concours

À l'occasion de leur 30^e anniversaire, les Archives nationales du monde du travail ont lancé un concours de création artistique intitulé « Réinventons le château ! » dont le sujet et modèle est l'ancienne filature Motte-Bossut, château d'industrie emblématique de l'architecture roubaisienne qui accueille aujourd'hui les ANMT.

Les participants étaient invités à mettre en valeur, transformer ou revisiter l'image de ce bâtiment. Toutes les formes de création étaient autorisées : photo, peinture, dessin, collage, création numérique, création textile, etc. Les participants disposaient de deux mois et demi pour transmettre leurs productions par voie électronique ou dépôt sur place.

La date limite de dépôt était fixée au lundi 13 novembre 2023 à 16h. Un total de 46 candidatures a été comptabilisée.

2. Critères d'appréciation des œuvres

Les propositions des participants ont été évaluées par le jury en fonction des critères suivants :

- L'originalité de la vision la capacité de présenter le sujet sous un angle inédit, avec son propre regard :
 - Fantaisie/touche personnelle
 - Sens du détail
- L'impact visuel l'effet, la portée de la création sur la sensibilité ou l'intellect du spectateur :
 - Première impression
 - o Emotion suscitée
- La pertinence avec le thème la cohérence entre la création et le sujet du concours :
 - Respect de la thématique
 - Clarté du message

3. Les résultats du concours

Chaque œuvre a fait l'objet d'un examen attentif par le jury qui lui a attribué une note en fonction des critères précédemment énoncés.

Le détail de ces notes est disponible en annexe du présent procès-verbal.

Au terme de cette analyse, le jury a décerné les prix suivants :





1er prix (sous forme d'un bon d'achat d'une valeur de 150€) : œuvre n°3

2e prix (sous forme d'un bon d'achat d'une valeur de 100€) : œuvre n°2

3e prix (sous forme d'un bon d'achat d'une valeur de 70€) : œuvre n°46

Coup de cœur du jury (sous forme d'un bon d'achat d'une valeur de 50€) : œuvre n°27

Le jury tient à souligner la grande qualité des œuvres suivantes même si elles n'ont pas été primées : œuvres n°43, 11. Il décerne également ses encouragement aux œuvres n°8 et 9.

S'y ajoute le prix des agents des ANMT (sous forme d'un bon d'achat d'une valeur de 50€), décerné après que les agents aient exprimé le choix de leur œuvre préférée.

Après lecture du présent procès-verbal, l'ensemble des membres du jury y a apposé son visa :

Zaïa Bouslah

(ville de Roubaix)

Esther de Climmer (ville de Roubaix)

Marie Dupretz

(ville de Roubaix)

Pierre-Louis Gibot

(ville de Roubaix)

Cilles Maud





Anne Hélou (Piktura)

Gilles Maury Anne Helou (société d'émulation de Roubaix) (Pikhus)

Frédérique Pilleboue

Rémi Six (ANMT)

(ANMT)

Marine Huguet (ANMT)

Aubrée Monteil (Roubaix Tourisme)

Corinne Porte (ANMT)